



Tous à vos « clic » !

Les documents du SAGE Rance
Frémur baie de Beausais
révisé sont sur le site internet
de la CLE :

www.sagerancefremur.com

Coordonnées

Syndicat mixte de portage du
SAGE Rance Frémur /
Commission Locale de l'Eau

5 rue Gambetta
22100 Dinan

02 96 85 02 49
cle.rance@orange.fr

www.sagerancefremur.org



CLE du SAGE Rance
Frémur baie de Beausais

La Lettre du SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Rance, Frémur baie de Beausais

Edito du Président

Urbanisme : construire sans détruire

Le domaine de l'urbanisme a fait partie des questions auxquelles le SAGE Rance Frémur baie de Beausais a apporté un nouveau regard, lors de sa révision de 2013. Trop souvent, la construction de maisons neuves se faisait sans véritable prise en compte de la question environnementale. Dans le meilleur des cas, on recherchait des compensations aux impacts apportés au milieu naturel ; dans le pire, on fermait les yeux... Désormais le nouveau SAGE s'applique, en interdisant quasi-systématiquement la destruction des zones humides, en protégeant les cours d'eau, en limitant les rejets d'assainissement au milieu naturel, en demandant une meilleure gestion des eaux pluviales...

Les membres de la Commission locale de l'Eau travaillent à une mise en œuvre pédagogique de ce nouveau cadre, qui permet de trouver de nouveaux équilibres entre urbanisme et environnement. Désormais, nous savons tous que construire sans détruire, c'est s'assurer un cadre de vie à la fois agréable et en capacité de s'adapter aux phénomènes climatiques exceptionnels. Gérer les eaux pluviales en valorisant les cours d'eau, les zones d'expansion des crues ou les zones humides, c'est prévenir les risques d'inondation pour les zones habitées. Eviter les rejets d'eaux usées au milieu naturel, c'est préserver la qualité des eaux et les activités économiques qui en dépendent. Gérer l'eau disponible, c'est s'assurer de notre capacité à accueillir de nouveaux habitants ou visiteurs.

Il s'agit désormais de concilier milieux aquatiques et habitat. Un environnement préservé, c'est aussi cela qui rend notre territoire attractif, et qui donne envie d'y habiter, d'y travailler, en un seul mot : d'y vivre !

Dominique RAMARD

Président de la CLE du SAGE
Rance Frémur baie de Beausais



17,5

millions de mètres cube
d'eau prélevés pour
produire de l'eau potable

2

2^{ème} bassin de
navigation breton le
plus fréquenté

230

kilomètres de haies et
talus réalisés entre 2007 et
2013 (prog. Breizh Bocage)

Retrouvez tous les chiffres de l'eau du périmètre du SAGE Rance Frémur dans l'édition 2015 du SAGE'Alors ! Et bientôt disponible, l'édition 2016...

Urbanisme et SAGE : est-ce COMPATIBLE ?

L'aménagement durable des territoires passe nécessairement par une prise en compte transversale de l'eau dans les projets et documents d'urbanisme. L'eau, milieu et support de vie, est également indispensable à de nombreuses activités humaines. Sa qualité ainsi que sa quantité (en insuffisance ou excès) influent le cadre de vie, les activités du territoire et les politiques publiques.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le territoire souhaite se développer en accueillant de nouveaux habitants, de nouvelles activités économiques. Des questions doivent se poser :

💧 La surface urbanisée va s'agrandir : sur quels terrains ? Des **milieux aquatiques** (zones humides et/ou cours d'eau) seront-ils impactés ? Globalement, comment le projet impact-il l'hydrologie du bassin versant ?

Toutes les solutions alternatives pour *éviter* l'impact sur les zones humides doivent être étudiées. S'il y a impact sur les zones humides, celui-ci est-il autorisé par le SAGE Rance Frémur baie de Beausais (cf. article 3 du règlement du SAGE) ?

Si le projet entre dans un des cas dérogatoires prévus par le SAGE, des mesures pour *réduire* l'impact au maximum doivent être mises en œuvre. De plus, le porteur du projet doit *compenser* la surface de zones humides détruite en restaurant à proximité une surface à minima égale de zones humides dégradées (enlèvement de remblais, de drains, suppression de plans d'eau...)

💧 Les capacités d'alimentation en **eau potable** sont-elles suffisantes ? Le milieu naturel peut-il fournir d'avantage de ressource tout en maintenant les écosystèmes en bon état et les usages à l'aval ?

💧 La station d'épuration des **eaux usées** peut-elle traiter cette charge supplémentaire ? Le milieu naturel et les usages à l'aval sont-ils capables de supporter le rejet ? Les réseaux d'assainissement sont-ils en place ?

Les usages en aval peuvent être impactés par :

- ⇒ la charge bactériologique du rejet ou des débordements de postes de relevage. La conchyliculture, la pêche à pied professionnelle ou de loisirs mais aussi la baignade sont des activités très sensibles à cette pollution. Attention sur le littoral, c'est l'image de marque du territoire mais aussi le maintien d'activités économiques primaires qui sont en jeu !
- ⇒ la pollution par le phosphore et le développement excessif d'algues et/ou cyanobactéries dans retenues d'eau ou le canal d'Ille-et-Rance. La production d'eau potable peut être arrêtée s'il y a trop d'algues au niveau du pompage d'eau dans la retenue. Des activités nautiques peuvent également être interdites des cyanobactéries sont présentes en grand nombre dans l'eau.

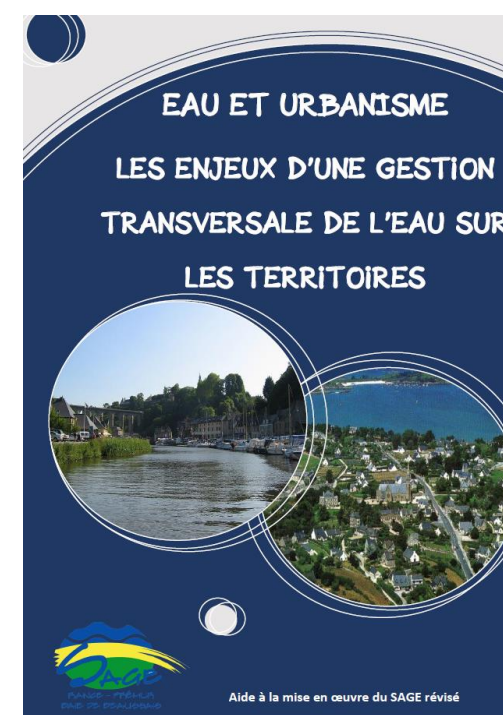
💧 L'aménagement entraîne très souvent une augmentation des surfaces imperméabilisées et une augmentation des ruissellements des **eaux pluviales**. Si la rétention, voire mieux, l'infiltration des eaux pluviales n'est pas pensée dès l'amont du projet, leur écoulement est accéléré en cas de fortes pluies. N'augmente-t-on pas le risque d'inondations à l'aval ? Des biens et des personnes peuvent-ils être touchés ?

💧 Les **haies anti-érosives** ralentissent le chemin de l'eau et filtrent de nombreux polluants. Prévoit-on de les protéger de l'arasement afin de préserver leurs fonctions bénéfiques au cadre de vie et aux activités humaines ?

L'eau ne s'arrête pas aux limites de l'emprise d'un projet ou de la commune. Elle s'écoule !

Il convient donc de réfléchir globalement, à l'échelle du bassin versant, à la manière dont les projets d'aménagement influent sur la ressource, les écosystèmes aquatiques et les usages de l'eau.

La CLE a publié un livret pédagogique pour accompagner les collectivités à l'intégration des enjeux de l'eau dans leurs projets. N'hésitez pas à contacter la cellule d'animation !



Le monde de l'eau comme le monde de l'urbanisme aiment les acronymes...

Petit glossaire pour s'y retrouver :

ADS : Application du droit du sol (service instructeur)

loi ALUR : loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové

DOO : Document d'Orientation et d'Objectifs (SCoT)

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

PADD : Projet d'Aménagement et gestion Durables (SCoT, PLU)

PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (SAGE)

PLU(i) : Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)

8 juin 2016 : la CLE en bat'Eau sur la Rance



C'est désormais une véritable habitude de travail qu'ont pris les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Rance Frémur baie de Beausais : partir en **Rand'Eau**, pour découvrir, échanger, partager un socle de connaissances sur l'eau, sur ses usages, les menaces et les bonnes pratiques de cette ressource dans le périmètre du SAGE...

Pour cette quatrième sortie de terrain, les membres de la CLE ont embarqué sur une vedette de la Compagnie Corsaire à Dinard ; direction : le port de Dinan via l'usine marémotrice de la Rance, le port de la Hisse...

Après un départ brumeux, et l'embarquement imprévu d'un des membres de la CLE dans l'écluse de l'usine marémotrice, plusieurs représentants des usages de la Rance ont pu proposer aux participants leur vision et leur vécu de la Rance. Pêcheurs, gestionnaire de l'usine, porteur des actions liées à la gestion des sédiments excédentaires de la Rance maritime, tous ont fait passer leur attachement à la Rance, à ses usages et surtout l'intérêt et la nécessité de poursuivre les actions sur l'ensemble du bassin-versant, sur toutes les thématiques, pour que la qualité de l'eau, des zones de baignade, des sites de pêche continue de s'améliorer. C'est de cela que dépend le maintien des activités économiques locales, toutes liées à l'eau.

Après un moment convivial autour d'un pique-nique sur le port de Dinan, pendant lequel les échanges vont toujours bon train, la CLE a amorcé sa dévalaison vers Dinard. Le soleil s'est montré, alors que les derniers intervenants revenaient sur les richesses naturelles et patrimoniales de la Rance.



Mardi 21 juin, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Rance Frémur baie de Beausais a organisé la **première rencontre des acteurs de la Terre et de la Mer de la Rance et de la Côte d'Emeraude**. Cette rencontre a permis aux professionnels de la pêche, de l'agriculture et de la conchyliculture de faire connaissance et d'échanger ensemble sur les enjeux économiques de leurs activités et l'importance de la qualité de l'eau pour la pérennité de celles-ci.



Il a été rappelé, par exemple, l'importance stratégique pour la pêche à pied professionnelle du gisement de coques de la Ville-Ger à Pleudihen/Rance, qui représente à lui seul une grande partie des revenus annuels des professionnels bretons. Au terme de cette rencontre, des actions de communication pourront être développées et pourquoi pas, les premières bases d'une future instance de discussion costarmoricaine Terre-Mer, cousine de l'ACCETEM (*Association de Concertation et de Communication Economique de la Terre Et de la Mer*).

Ce bulletin est réalisé grâce au concours financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil régional de Bretagne, du Conseil départemental des Côtes d'Armor et des collectivités adhérentes au Syndicat mixte de portage du SAGE Rance Frémur.

Directeur de publication : M. Dominique RAMARD, Président de la CLE / **Rédaction et conception :** cellule d'animation de la CLE

Impression : Roudenn Graphik